

Les Lilas, le 24 avril 2018

Paul DEVIN, secrétaire général, SNPI-FSU  
à  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes

Monsieur le recteur,

Nous apprenons que des projets de relocalisation des bureaux des circonscriptions de premier degré sont en cours dans le département de la Vendée. Pour certaines d'entre elles, cela reviendrait à éloigner de façon importante, jusqu'à des trajets de une heure et demie, les bureaux des équipes de circonscription des territoires où sont implantées les écoles.

La circulaire du 17 décembre 2015 sur les missions des inspecteurs fait de l'accompagnement de proximité un vecteur essentiel de l'amélioration du service public d'Éducation. La récente réforme de l'évaluation des enseignants a confirmé cette orientation en réaffirmant l'importance de l'accompagnement. Dans de telles perspectives, vous comprendrez que nous ne pouvons concevoir que les questions budgétaires dominent des choix exercés aux dépens de la qualité des missions d'accompagnement.

Par ailleurs, l'éloignement constituera aussi un facteur de dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels composant les équipes de circonscription. L'alourdissement et la complexification de leurs tâches, plusieurs fois soulignés par des rapports, ne peuvent raisonnablement être exagérés par une organisation géographique coûteuse en temps et fatigue de déplacement.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le recteur, qu'il soit renoncé à déplacer à La Roche sur Yon, l'ensemble des circonscriptions de 1<sup>er</sup> degré du département de la Vendée et que soient initié un dialogue social avec les personnels concernés.

En vous priant de croire à notre profond attachement au service public et de recevoir nos respectueuses salutations,

Paul DEVIN  
secrétaire général



Isabelle VANNIET  
secrétaire de la section académique de Nantes

